



Saint Nicolas Lès Cîteaux 2020



Paysage d'orage à l'entrée de la forêt de Saint Nicolas

Journal communal annuel

Réalisation par la commission communication
Jean Claude BROUILLON - Frère Bertrand - Laurent MARTIN
Laurence VANTENAY - Florence ZITO
Merci aux auteurs libres,
et aux photographes amateurs



Chers Nicocistelliennes, Nicocistelliens,

L'information des citoyens est un enjeu majeur et la transition que nous avons opérée vers la diffusion par voie électronique des informations communales était indispensable.

C'est un succès ! Certaines personnes continuent de s'inscrire en Mairie pour recevoir l'Echo du Conseil et les Lettres d'Information par mail.

Le journal communal constitue, lui, les traces de l'histoire de notre commune au fil des ans.

L'année 2020 fut une année tout à fait particulière. Chacun d'entre nous a été impacté, concerné, touché par la Covid-19 d'une manière ou d'une autre. Ce virus a changé le cours du monde et le rythme de nos vies.

Vie sociale, vie culturelle, vie professionnelle, vie amicale, vie familiale.... Tout a été bousculé.

L'isolement nous a déstabilisé, fragilisé, renfermé sur nous même. Mais n'oublions pas combien nous sommes privilégiés, nous qui vivons à la campagne, entouré de grands espaces !

Le Conseil Municipal tient à remercier vivement tous les habitants qui, en cette période si particulière, ont fait et font encore preuve au quotidien de civisme, de solidarité et de générosité auprès de ceux qui en ont besoin.

Des vaccins arrivent. Ils nous accompagneront pour faire face en 2021 à la maladie.

Continuez à prendre soin de vous, de vos familles et vos amis, de votre entourage.

A nouvel an, nouvel élan!

Que 2021 célèbre notre renaissance, nourrie d'espoir, de retrouvailles, de bonheur et de bienveillance.

Florence ZITO
Maire de Saint Nicolas Lès Cîteaux

Sommaire

Le confinement à Saint Nicolas p.2

Les élections municipales p.4

Les NEWS 2020 p.5

Un nouvel espace de rencontre et de loisirs p.6

L'entretien de la commune p.7

Nouvel éclairage pour la rue de la forêt p.8

A l'école de la Forêt p.9

Cîteaux : La Charte de Charité p.10

Le Tulipier de l'abbaye p.11

Les nouvelles de Cîteaux p.12

Ils sont l'histoire de notre village p.13
Colette MAIRE

Rétrospective 2020 p.14

La Communauté de Communes p.16

Urbanisme p.17

La vie sauvage de la forêt de Cîteaux p.18

Vivre ensemble p.19

Etat civil 2020 p.20

Nos associations sur la commune p.21

2020 : Le monde entier a été contaminé par la Covid-19. Chaque pays a lutté et pris des mesures selon ses moyens et ses convictions. Tous ont, à un moment ou un autre, adopté le confinement. En France, pour endiguer la 1ère vague, il aura duré 49 jours, du 17 mars au 11 mai.

Le confinement à Saint Nicolas Lès Cîteaux

Confiné mais pas isolé !

En Mairie, nous avons œuvré avec la volonté permanente de rester à l'écoute, et répondre aux besoins collectifs.

Plusieurs personnes ont répondu à l'appel de la Mairie et se sont mobilisées afin de participer à la confection de plus de 800 masques (formats double et triple épaisseurs), et à leur distribution aux habitants dès la mi avril. Régulièrement, les personnes fragiles ou isolées, ont été appelées, afin de garder un contact. Des numéros d'appels libres pour de l'écoute ont été transmis. Pour les personnes qui n'ont pas d'imprimante, la Mairie a mis à disposition des attestations de déplacement dérogatoire.

Du 17 mars, début du confinement, au 11 mai, la Mairie a assuré une permanence téléphonique et physique quotidienne de 9h à 12h. Après quelques semaines de fermeture, l'agence postale a ré-ouvert son service dès le 20 avril.

Le fromager, Christophe SAGE, après 5 semaines d'arrêt, a repris son poste les jeudis matins de 8h30 à 12h30, apportant au plus près des habitants : Fromages, produits laitiers, charcuteries, légumes, pain,... Christophe BOÏS a rallumé les fours du restaurant le

Vieux Relais pour proposer des menus à emporter. Nombreux habitants sont venus au rendez vous !

Bien entendu, toutes les activités d'animation et de loisirs ont du être suspendues : pas de chasse aux œufs de Pâques, pas de lancement de la pêche à la truite, pas de vide grenier.

La date du 11 mai était gravée dans l'esprit de tous : l'attente d'une liberté en partie retrouvée, de la reprise d'une activité économique plus étendue, un retour à l'école pour les plus jeunes enfants.

Mais n'oublions pas que la loi a prorogé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 10 juillet. Le déconfinement a été un exercice délicat qui a exigé efforts, prudence et discipline.



Il vaut mieux
accepter les
déceptions
passagères
mais conserver
l'espoir pour
l'éternité.
Martin LUTHER
KING

MERCI, tout simplement

Le Président de la République a annoncé, mercredi 28 octobre 2020, l'instauration d'un nouveau confinement de notre pays jusqu'au 1er décembre 2020 dans un premier temps, délai qui fut largement prolongé.

Le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 instaure ainsi de nouvelles règles : l'interdiction des déplacements et des rassemblements, ainsi que la fermeture des commerces non essentiels à la vie de la Nation.

Comme pour le premier confinement, nous avons été touchés par la situation que vivent certains de nos habitants pour qui l'isolement est une épreuve difficile, mais également depuis le début de cette crise, par ceux qui ont perdu un être cher, ceux qui vivent des situations économiques difficiles, voire très difficiles.

Afin de mettre en œuvre les mesures visant à limiter la propagation de l'épidémie de Covid-19 tout en assurant le maintien des services publics, des règles strictes ont été déterminées. La Mairie a ainsi pu toujours rester ouverte et accessible. Les réunions du conseil municipal ont dû être espacées.

Rappelons que depuis le début de l'épidémie, les mairies ont joué un rôle essentiel pour apporter des solutions sur mesure à l'échelle locale. Commerces, emplois, écoles, équipements sanitaires,... Ainsi, le conseil municipal a décidé d'accompagner Monsieur BOÏS en le libérant de ses loyers le temps du 1er confinement. La vie municipale s'est adaptée.

Afin de lutter contre la seconde vague de l'épidémie, un couvre-feu a été instauré sur la fin d'année.

**Garder espoir,
s'armer de patience,
et demain sera meilleur.**

Mazouz Hacene

L'équipe municipale a été très touchée par les nombreuses marques de reconnaissance qu'elle a reçues en Mairie, cartes, mails, messages téléphoniques, dessins,...



Tout d'abord à Monique Kohut, qui est venue travailler tous les jours en Mairie en soutien afin d'assurer une permanence d'accueil quotidienne pour les habitants ;

A Denis Penning, qui a assuré l'encadrement de l'employé communal et a participé largement au maintien de l'entretien de notre commune en cette période de confinement ;

A La Communauté de Cîteaux pour son geste de bienveillance à l'égard des habitants en offrant un fromage à tous les foyers de la commune ;

De nombreuses personnes, très touchés par cette attention, comme par celle portée par la Mairie pour les chocolats de Pâques offerts à tous les enfants et aux aînés le lundi de Pâques, nous ont exprimé de vifs remerciements.

Notre reconnaissance s'adresse également à Marilyne Simonot qui a lancé très tôt l'initiative de fabrication de masques pour les habitants et qui a orchestré la constitution d'un réseau actif de bénévoles. Certains ont donné des tissus et des matériaux, d'autres préparé les patrons, et/ou cousu, et/ou préparé les masques au repassage, et finalement ce sont un peu plus de 800 masques qui ont été distribués aux habitants avant le 11 mai. Merci à tous et toutes : Françoise Petitperrin, Brigitte Maublan, Alexandra Paramucho, Madame Givry, frère Bertrand, Cristelle Martin, Monique et Jean Christophe Couturier,....



En apportant présents et lettres d'informations, nous avons ainsi eu l'occasion de rencontrer tous les habitants, maintenir le lien, écouter, échanger et parfois apporter un peu de soutien moral.

Et puis soulignons le rôle très important de nombreux habitants, ceux qui au quotidien ont su être attentifs à leurs voisins, être les auteurs de petits gestes pour accompagner les uns ou les autres, faire les courses, offrir une baguette de pain au quotidien, ceux qui ont volontairement accompagné la ré-ouverture du restaurant du Vieux Relais, fait travailler le fromager.

Des actes citoyens, il y en a eu de nombreux, et autant de reconnaissance. Saluons tous ceux qui agissent !

2020, une année d'élection municipale pas comme les autres

Le 15 mars 2020, lors du premier tour des élections municipales en Côte d'Or, 555 communes ont élu leurs conseils municipaux au complet (sur 698) comme ce fut le cas à Saint Nicolas Lès Cîteaux.

Une année d'élection municipale

Le 15 mars 2020, au 1er tour des élections municipales se sont présentés au suffrage une liste de 11 candidats, conduite par le maire sortant Florence ZITO et un candidat unique, Hervé GRILLOT.

Ainsi, ont été élus au 1er tour :

ZITO Florence, consultante vinicole, 52 ans
BROUILLON Jean Claude, retraité de la fonction publique, 65 ans
COLASURDO Patrick, employé de collectivité, 54 ans
DI MEGLIO Valère, chauffeur SPL, 49 ans
GILLANT Jean-Yves, agriculteur, 30 ans
GILLOOTS Bertrand, religieux, 62 ans
LEVEQUE Christian, cadre dans l'industrie, 63 ans
MARTIN Laurent, administrateur systèmes d'information, 50 ans
PENNING Denis, agriculteur, 54 ans
SIMONOT Marilyne, assistante maternelle, 43 ans
VANTENAY Laurence, technicienne de laboratoire, 48 ans



A l'occasion de la campagne électorale, il a été rappelé les réalisations abouties entre 2014 et 2020 :

La création de deux logements communaux ;
La réhabilitation de la Mairie et son déménagement ;
La transformation du cimetière, enherbé et plus accessible aux personnes fragiles ;
L'engagement dans la rénovation de l'éclairage publique ;
L'enfouissement des réseaux et la reprise en enrobé de la rue de la Forêt ;
La reprise en bicouche de l'impasse du Faubourg, la rue du Pasquier Haut et l'impasse à l'église ;
L'engagement dans la démarche Participation Citoyenne avec la Gendarmerie Nationale ;
L'aménagement de rétrécissements et le passage en zone 30km/h de la rue du faubourg de Cîteaux ;
Une longue négociation pour le remplacement du pont route de Villebichot par le Conseil Départemental ;
La mise en place de deux projets citoyens :
- Résidence d'Artiste pour la réalisation du puits de la place de l'église et de sa sculpture
- ENVI pour la création du jardin de la place de l'église et la redéfinition du jardin d'enfants et du terrain de tennis

La première réunion du conseil municipal s'est tenue le lundi 25 mai, réunion au cours de laquelle ont été élus, à bulletin secret (article L.2122-7),

| | |
|-----------------------|---------------|
| Florence ZITO | Maire |
| Laurence VANTENAY | 1ère adjointe |
| Denis PENNING | 2ème adjoint |
| Jean Claude BROUILLON | 3ème adjoint |

Les délégations suivantes ont été attribuées :

Laurence VANTENAY : patrimoine bâti, vie locale et urbanisme
Denis PENNING : entretien de la Commune, du patrimoine non bâti et encadrement des employés communaux
Jean-Claude BROUILLON : suivi des énergies, de la fibre et de l'urbanisme
Plusieurs commissions ont également été créées avec tous les membres du Conseil.

Ensemble, nous tenons
à exprimer nos
remerciements aux
habitants de St Nicolas
Lès Cîteaux pour ces
votes de confiance qui
nous honorent.

Nous vous renouvelons
notre engagement.

Notre devoir sera
toujours de rechercher
l'intérêt général
et le défendre,
de gérer la commune
avec sérieux
et intégrité,
d'être à l'écoute de
tous et porter
attention à chacun.

L'équipe municipale

Les NEWS de l'année... 2020

Les taxes locales

Dans la continuité du précédent mandat, les taux des Taxes Directes Locales n'ont pas été augmentés. Le Conseil Municipal s'engage à maintenir sa gestion rigoureuse des finances de la commune en maintenant au plus juste ses dépenses de fonctionnement tout en réalisant les investissements nécessaires.

Le budget communal

Après une large présentation des investissements à venir et une étude du projet de la nouvelle salle de rencontres et de loisirs, le budget primitif 2020 de la commune a été adopté à l'unanimité.

L'affectation des résultats 2019 de la commune :

- Excédent de fonctionnement (002) : 356 724.48 €
- Déficit d'investissement (001) : 155 998.80 €
- Affectation complémentaire (1068) : 126 776.10 €

Le budget primitif 2020 :

- Dépenses de fonctionnement : 469 113.50 €
- Recettes de fonctionnement : 642 826.10 €
- Dépenses d'investissement : 1 013 546.51 €
- Recettes d'investissement : 1 013 546.51 €

Location de la salle des jeunes à usage professionnel

Le Conseil Municipal a validé à l'unanimité la location à usage professionnel de la salle des jeunes au bénéfice de l'ONF qui double ainsi sa surface de bureau pour l'unité territoriale de la forêt de Cîteaux. Le loyer mensuel pour l'ensemble a été arrêté à 500€.

Finalisation du Puits place de l'église

Le projet Résidence d'artistes qui portait sur la réalisation du puits est terminé. La fontaine d'eau a été mise en route. Le bassin accueille des plantes aquatiques. La commune a perçu une subvention

de 8000 € par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, en cofinancement du projet.



Les briquettes réalisées par les habitants ont été fixées au fond du bassin et sur la paroi du puits.

Embauche de Christophe Peyrouserre

Le recrutement d'un second employé communal, qui avait été freiné par diverses circonstances, a abouti au mois de juin. Christophe PEYROUSERE a été embauché en



CDD à raison de 20 heures par semaine, dans le cadre d'un contrat Parcours Emploi Compétence de 10 mois.

La qualité du travail réalisé par l'ensemble des salariés communaux, agents administratifs et agents techniques, a été largement soulignée.

Vente de la parcelle ZA 0013

La parcelle ZA 0013, située à La Béguine, acquise par la commune en 2019 a été vendue à Mr Grégory Rougieux pour un montant de 800€ via la SAFER, devant Notaire le 21 février 2020.

La commune de Saint Nicolas Les Cîteaux se met sur INSTAGRAM...

N'hésitez pas à vous connecter sur [mairieidesaintnicola-slesciteaux](https://www.instagram.com/mairieidesaintnicola-slesciteaux). Vous y trouverez la vie de la commune en photos.

Le défibrillateur communal a été déplacé et se trouve désormais installé sur le mur de l'église (face nord).

La pêche à la truite a été ouverte le 2 juin, dès que l'autorisation en a été accordée, à l'étang Lamblin, dans le strict respect des règles de distanciation sanitaire. Les cartes sont en vente toute l'année à l'agence postale, tous les matins de 9h à 12h.

Le réseau d'eau potable

Le réseau d'eau potable de toute la commune a été purgé le mardi 5 mai par les services techniques de Veolia.

Installation d'un radar pédagogique

Un nouvel Espace de Rencontre et de Loisirs

Un grand projet de bois, de briques et de tuiles!

1ère étape : la démolition de l'ancienne salle des fêtes.

La dalle de l'ancienne salle des fêtes est conservée et sera réaménagée en fin de travaux afin de conserver une plate forme lisse dans la cour. Elle pourra trouver toutes utilités dans l'utilisation future de l'espace.



Lors de sa réunion du 31 janvier 2020, le Conseil Municipal, a approuvé le projet définitif de Reconstruction d'un Espace de Rencontres et de Loisirs à Saint Nicolas Lès Cîteaux pour un montant estimatif de 600 000 euros HT.

Après plusieurs réunions de travail, des réajustements, le budget prévisionnel définitif s'élève à 675 000 euros (travaux et études/honoraires).

La municipalité ayant fait le choix de construire un bâtiment répondant à tous les critères Effilogis du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté (faible consommation d'énergie, forte utilisation de matériaux biosourcés) et un bâtiment BEPOS (à énergie positive), il entre dans la catégorie de «**bâtiment démonstrateur**» qui nous permet de bénéficier d'un cofinancement de fonds européens FEDER.

Un travail important de recherche de financement a permis d'aboutir à un équilibre budgétaire supportable par la commune, grâce à un apport de 80% de subventions, dont un soutien très important de l'Etat (DETR et DSIL), de la Région, du Département et de l'Europe. La commune apportera une partie d'autofinancement et complétera par un emprunt.

Une nouvelle construction, en concertation

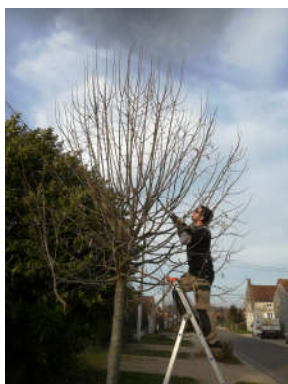
Réunion de présentation de la maquette avec l'architecte

L'entretien de la commune en direct,

Les étudiants de Quetigny toujours présents!

Cette année, l'équipe de professeurs avait retenu comme thème majeur la taille des rosiers pour leur présence du mois de mars et la taille des tilleuls pour le mois de novembre.

Attentifs, appliqués, les deux journées leur ont également permis de multiplier les travaux complémentaires de désherbage, nettoyage, amendement, tailles diverses, plantations,... Le restaurant du Vieux Relais a pu nourrir copieusement tout ce petit monde la première fois juste avant le 1er confinement et la seconde en plats à emporter.



Une seule journée a dû être annulée et la taille des tilleuls a donc été terminée par Monsieur Grégoire, paysagiste à Saint Bernard. Toutes les branches ont été broyées sur place.

Saint Nicolas,

Village propre,

Village vert...

*Soyons des acteurs
de notre cadre de vie!*

Jolies haies de printemps

Entre pluie et soleil,
les haies arbustives de
clôture poussent et
poussent.

Merci de ne pas les
laisser déborder sur
l'espace public.

En bordure de chemin,
elles peuvent gêner
les piétons,
en bordure d'espaces
verts, elles compliquent
le travail d'entretien
et de tonte de
l'employé communal.

Finalisation du projet ENVI, « Pour vivre heureux, vivons ensemble »

L'aménagement de la place de l'église et du jardin des enfants a nécessité deux ans de concertation, rencontres, recherches de financements, partenariats, mobilisations...

Au point de départ du projet : **innover pour réunir les habitants, la jeunesse, favoriser les rencontres et conforter notre sentiment d'appartenance à une commune, un village, une communauté de vie.**



2020, La rue de la forêt sous un autre éclairage

Comme cela avait été prévu, les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et Telecom rue de la forêt et le remplacement d'une quinzaine de candélabres ont été réalisés en 2019-2020 sous la maîtrise d'œuvre du SICE-CO. Une gaine a bien été anticipée pour l'accueil de la fibre à la maison le moment venu.

Après les travaux d'enfouissement, puis l'installation du nouvel éclairage, les grands poteaux bétons et métalliques ont été déposés. Le chemin piéton et les entrées impactées ont été remis en état. Le coût total de ces travaux s'élève à 74 000 euros. Une nouvelle tranche d'enfouissement devrait être réalisée d'ici 3 ans.

Par ailleurs, il a été procédé à la rénovation de tous les coffrets d'éclairage public de la commune.



2021

2021 sera une année importante car c'est pendant cette année que sera construit le nouvel espace de rencontre et de loisirs. Les appels d'offres devraient être lancés début février et les travaux devraient durer entre 10 et 12 mois.

Ceci n'empêchera pas la réalisation de quelques travaux réguliers d'investissement pour protéger et valoriser le patrimoine communal.

Plusieurs travaux ont été retenus et présentés dans le programme Village Côte d'Or 2021 du Conseil Départemental : la réparation et reprise des jointements pour une partie du mur du cimetière, la mise aux normes électriques des bâtiments accueillant du public, et la rénovation énergétique de la salle des jeunes. Une subvention à hauteur de 50% du coût de ces travaux a été sollicitée.

Personnel

Afin de préparer le remplacement de Madame Monique KOHUT en quali-

té de secrétaire de mairie, la commune accueille en stage Mme Valérie CORNILLE qui suit une formation en alternance au Centre De Gestion. Elle prendra ses fonctions permanentes au 2ème trimestre 2021.

Le site internet de la commune

Le travail en cours permettra une finalisation du projet courant 2021.

Photo des habitants du village

Elle a eu lieu en 2000, en 2010... La situation sanitaire liée au COVID 19 ne nous a pas permis de la renouveler en 2020. Le projet demeure, dès que cela sera possible!

La boulangerie

Plusieurs rencontres avec d'éventuels repreneurs ont eu lieu en 2020, et une opportunité semblait bien avancée mais elle n'a pas abouti. La commune a sollicité le lancement d'une étude pour l'implantation d'un commerce « Comptoir de Campagne », en partenariat avec la Communauté de Communes qui va débuter dès janvier.



A l'école de la forêt, la parole est aux enfants

« Le 15 octobre 2020, les élèves de CP ont participé à « La Grande Lessive ». Cette exposition artistique éphémère avait pour thème « Inventons notre histoire ». Ce fut donc l'occasion de chercher avec les élèves, les aspects positifs du confinement sur notre vie, avec le virus toujours présent. Il a fallu modifier certaines de nos habitudes, inventer une nouvelle façon de travailler, inventer une autre histoire. Avec une série de photos et de dessins faits et choisis par les élèves, ceux-ci vous dévoilent une nouvelle trame de vie qu'ils ont commentée et dont voici les mots, à la manière d'un poème.

Lydie Chenot-Ducoeur, enseignante de la classe de CP »



*Pendant le confinement,
il y avait le soleil, heureusement !
Nous avons pu jouer avec nos frères et sœurs et nos parents.
Nous avons jardiné,
cueilli des pommes, avec nos mains gantées,
et nous avons aussi appris à bien les laver !
Nous avons cuisiné, fait des gâteaux,
et appris à faire la vaisselle des moules à gâteaux...
Et enfin, après l'été, la rentrée est arrivée !
Cartables remplis et mains bien lavées,
Nous pouvons bien travailler
même si la maîtresse est masquée
et le sol de la cour un peu plus mouillé.
Nous voici en peinture, vous nous reconnaissez ?
Nous sommes très joyeux de tous nous retrouver !*

Les élèves de CP

**Nos enfants ont
vécu le
confinement,
écoutons les
nous en parler !**

L'école et le confinement

Suite à l'annonce du premier confinement, les établissements scolaires ont dû fermer leurs portes le 16 mars 2020. L'enseignement s'est alors mis en place en distanciel jusqu'au 02 juin.

Cette longue période sans école ne fut pas facile, et la reprise au 2 juin était attendue. Mais là encore, rien de simple malgré tout, pour une organisation avec des protections sanitaires renforcées (demi groupes,...)

A la rentrée de septembre, tous les enfants ont pu reprendre le chemin de l'école mais cette fois avec port du masque obligatoire pour les enfants âgés de plus de 6 ans.

Puis de retour des vacances de la Toussaint, ce fut le cas pour tous les enfants, jusqu'aux vacances de Noël.

Les chiffres de la rentrée 2020

155 enfants ont repris le chemin de l'école en septembre, 46 en maternelle et 109 en élémentaire. Ils sont répartis en 7 classes.

Vacances scolaires (Académie de Dijon, zone A)

Vacances d'hiver : du samedi 6 février au lundi 22 février 2021

Vacances de printemps : du samedi 10 avril au lundi 26 avril 2021

Pont de l'Ascension : du jeudi 13 mai au lundi 17 mai 2021

Vacances d'été : à partir du mercredi 07 juillet 2021

La Charte de Charité : fondement de l'ordre monastique

Inauguration d'une nouvelle exposition au Parcours des visites

En ce jeudi 25 juin, nous avons eu la joie d'accueillir, amis, partenaires et officiels, pour inaugurer ensemble une nouvelle exposition : « *Bâtir la paix mutuelle, gouverner par la Charité: Idéal et réalité* » dans la grande salle voutée du Définitoire (bâtiment chargé d'histoire sélectionné par la mission Bern en vue de sa restauration).

Cette exposition vient illustrer le thème fondamental, pour nous cisterciens, de la « gouvernance », qui montre comment nos pères fondateurs ont inventé un mode de vivre ensemble, dont notre Ordre bénéficie encore aujourd'hui.

Par la charte de Charité, premier document législatif de l'ordre, qui a célébré ses 900 ans en 2019, Etienne Harding, le législateur de l'Ordre, avait posé les fondements d'un ordre monastique décentralisé, gouverné par le chapitre général des abbés et marqué par l'entraide, l'unité et la charité.

Garder unies plusieurs centaines d'Abbayes réparties sur toute l'Europe pendant que celles-ci « existent encore », voilà une gageure bien actuelle ! Nous espérons vous accueillir cet été aux visites pour vous la faire découvrir !

Frère Bertrand

Laura Vadot, animatrice à l'Abbaye a présenté avec talent la manière dont elle a conçu l'exposition, en mettant en lumière la manière exemplaire dont la Charte de Charité pouvait apprendre comment « vivre ensemble », à l'instar d'une « mère » et de ses « filles » - pour reprendre le vocabulaire cistercien chacun ayant à l'égard des autres des droits et des devoirs ...

En 1119, la Charte de Charité a constitué les fondations du développement de Cîteaux à travers le monde. Elle est le point de départ, et en même temps toujours d'actualité : protéger l'esprit d'amour entre les communautés. Souhaitons que cette exposition essaime très largement l'esprit de Cîteaux préservé.



Au cœur de l'été à la Télé !

L'équipe du 13h de TF1 est venue réaliser un petit reportage tout public sur notre monastère.

Quelques minutes d'immersion, entre prière et travail, pour découvrir le quotidien de notre communauté monastique et les différentes expériences que nous vous proposons à Cîteaux. La diffusion a eu lieu le 13 août.

Un tulipier de Virginie âgé de 256 ans classé

Le samedi 20 juin, les habitants de la commune de Saint Nicolas Lès Cîteaux étaient accueillis à l'Abbaye sur invitation privée au cœur de la clôture monastique pour la découverte en avant-première de la nouvelle exposition et une célébration toute particulière autour du Tulipier. Mais plus que tout, une occasion exceptionnelle de se retrouver !

Georges Feterman, président de l'association A.R.B.R.E.S., en présence de Victor Degorgue, procédait au classement du tulipier de Virginie comme "*Arbre remarquable de France*". En présence des habitants de la commune invités, le père abbé de l'abbaye et Florence Zito, maire de Saint-Nicolas-lès-Cîteaux, recevaient cette distinction pour cet arbre particulier, le tulipier le plus vieux de France!

Le Tulipier de Cîteaux, a été planté en 1764, à l'époque de la construction du bâtiment Lenoir. Il est aujourd'hui âgé de 256 ans et est bien vivant.

Au village, en février 2011, un tulipier a été planté au cœur du verger conservatoire. Un second a suivi, dans la cours de la salle des fêtes, et un troisième tout dernièrement au bas de la rue de la Fontaine.

Le Tulipier de Virginie trace son histoire avec notre commune.

« Ce jour là, nous avons eu la joie de revoir nos concitoyens de St Nicolas au sein du monastère, dans les jardins qui entourent cet arbre, à l'occasion de son classement « Arbre remarquable de France ».

Le précédent évènement qui nous avait valu la visite des Nicocistelliens et Nicocistelliennes remonte à 2008 pour les 400 ans du village et auparavant en 1998 pour les 900 ans de l'abbaye. Plaisir rare et donc apprécié par les frères... 80 voisins à peu près ont participé à cette belle rencontre ».

Frère Bertrand, pour la Communauté



*Nos très sincères
Remerciements à Père Abbé,
Olivier don Quenardel et à la
communauté de Cîteaux
pour leur invitation à un après
midi d'exception :
La découverte en avant pre-
mière de l'exposition sur la
Charte de Charité,
La labellisation du plus vieux
tulipier de France,
Et le partage d'un long mo-
ment d'échange autour d'un
cocktail de l'amitié.
Ce fut un honneur
L'Equipe Municipale*



Les arbres remarquables de France sont des arbres vivants exceptionnels par leur âge, leurs dimensions, leur forme, leur passé ou encore leur légende !

Il y a pas qu'des moines à Cîteaux !

L'Abbaye Notre-Dame de Cîteaux désormais labellisée **"Refuge pour les chauves-souris"** !

Les frères de Cîteaux s'engagent auprès de la Société d'histoire naturelle d'Autun et la Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères afin de préserver les différentes espèces de chauves-souris présentes sur leur site. En effet, l'Abbaye abrite d'importantes colonies de ces discrets animaux qui, bien que protégés, sont en régression dans toute l'Europe.

Garantir la pérennité des chauves-souris c'est avant tout protéger leurs lieux de vie et de chasse, par de petits gestes, en réduisant autant que possible les activités provoquant un dérangement.

Si des chauves-souris logent chez vous, ou que vous souhaitez en accueillir, rendez-vous sur <https://www.sfepm.org/refugepourleschauvessouris.htm> !

Mars-avril : 1^{er} Confinement

Le confinement n'a pas changé la façon de vivre de la Communauté, si ce n'est que l'hôtellerie et le magasin ont fermé. *Plus personne ne vient à nos célébrations dans notre église. 1 personne le jour de Pâques : du jamais vu !* Au micro de France Bleu Bourgogne Frère Jean-Claude parle de « ces vaches qui pissent du lait plein pots et n'ont rien voulu savoir du confinement ! ... Et de tous ces fromages qui cherchent leurs gourmands ! ». Dans l'urgence les frères congèlent 9.000 fromages en se disant : « chouette ! à Noël il y en aura pour tout le monde ! » C'était sans compter avec l'administration tatillonne... qui s'est « dégelée » in extremis pour le Nouvel An !

Accueil de Réfugiés à l'Abbaye de Cîteaux

L'Abbaye Notre Dame de Cîteaux accueille depuis la mi octobre 5 familles de réfugiés : Une femme seule et son bébé de 3 mois du Nigeria ; un couple et leurs jumeaux d'un an de Sierra Leon ; un couple et leur petite fille de 8 ans d'Irak, un autre couple aussi avec une petite fille d'un an d'Iran et un couple avec deux enfants d'environ 6-7 ans de Géorgie. Une personne parle le français, mais la plupart (sauf la famille de Géorgie) parle anglais.

Des dons généreux ont été adressés : vêtements, jeux pour enfants, coloriages, cahiers. Que les donateurs (anonymes) en soient ici vivement remerciés.

Un accompagnement par des bénévoles s'est mis en place, mais il manque toujours des accompagnants. Les personnes volontaires à leur consacrer du temps (accompagnement jeux, lectures avec les enfants, temps d'échanges ou autres) sont vivement invitées à se faire connaître en Mairie ou directement à l'Abbaye. La Mairie fournira des masques complémentaires aux personnes bénévoles.



Le Cîteaux, médaillé d'argent à Lyon !

Le 04 décembre 2020

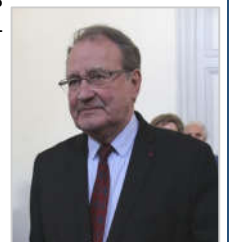
Capitale de la gastronomie française, Lyon accueille chaque année le Concours International des vins, bières, spiritueux.

Pour la première fois, le 27 novembre dernier, le Concours ouvrait ses portes aux fromages et produits laitiers.

Christian Janier, Meilleur Ouvrier de France Fromager, était le Président d'honneur de cette première édition à laquelle était présenté, au milieu de 527 autres fromages et produits laitiers, le fromage élaboré par la communauté des moines de Cîteaux, le fameux CÎTEAUX.

Le jury a dégusté 7 780 échantillons, représentés par 41 pays. Nous sommes heureux d'avoir décroché la médaille d'argent !

Dans la fabrication du fromage comme dans notre vie spirituelle, il est important de toujours chercher à progresser... Alors, pourquoi pas l'or l'année prochaine ??



Memento

A la demande de sa veuve Irène et de ses enfants, nous avons eu la joie d'accueillir la messe de requiem en l'honneur de Jean-François Bazin ce samedi 12 septembre à 11h en notre abbatale de Cîteaux.

Décédé durant le confinement, il n'avait pu avoir des obsèques publiques, ce qui, pour ce remarquable ambassadeur de la Bourgogne transcendant les clivages politiques, appelait un autre rendez-vous.

Cette occasion d'exprimer notre reconnaissance pour cette amitié fidèle nous permet aussi de vivre ce que nous savons le mieux vivre : prier avec et prier pour ; notre "cœur de métier" en tant que moines...

COLETTE

Colette MAIRE née VEILLET a vu le jour le 30 juillet 1931 à Saint Nicolas les Cîteaux, troisième d'une fratrie de cinq filles.

Elle grandit dans cette belle famille, remplie de rires et de chansons.

Elle fréquenta l'école communale jusqu'au certificat d'études, puis aida, ainsi que ses sœurs, leur père aux travaux des champs.

En 1950 elle épouse Maxime MAIRE de Saint Nicolas également.

De cette union deux enfants verront le jour, Régine née en 1950 (décédée à 18 mois) et Régis né en 1952.

En 1953 départ de la famille pour Dijon, car Maxime a obtenu un poste de gardien à la Manutention Militaire, rue de la manutention.

En 1957, son mari obtiendra une nouvelle affectation à un poste de gardien à la Manufacture des Tabacs, boulevard Voltaire à Dijon.

A la mort de Maxime en 1975, c'est elle qui reprend le poste de gardien et sera également standardiste de l'usine. Elle restera dans ces fonctions jusqu'à sa retraite en 1989.

En 1985 elle décide de revenir dans son village et vient habiter dans la maison de ses beaux-parents.

La fratrie s'est ainsi retrouvée pendant quelques années. Plusieurs des sœurs sont maintenant décédées et seule Raymonde, qui vit dans la maison familiale à Saint Nicolas reste très proche d'elle, et lui rend visite régulièrement.

A bientôt 89 ans elle coule une vie paisible, ne sortant plus de sa maison, tout en restant active, s'intéressant à ce qui se passe autour d'elle. Elle s'informe via la télévision de ce qui se déroule dans le monde. Elle est friande aussi de la presse « People ».

Toutes les fins de semaines, son fils Régis vient lui rendre visite. Il lui apporte ses courses (liste élaborée la veille au téléphone et pour laquelle il ne faut pas déroger). Il l'aide à l'entretien de la maison et



de ses dépendances.

Elle a toujours une bonne mémoire et est capable de se remémorer de nombreuses anecdotes et souvenirs du temps passé (la fête du village, les moissons dans les fermes, le quartaut du 8 septembre célébrant la libération du village...).

Un événement qui a beaucoup marqué sa vie et qui s'est déroulé pendant la guerre en 1944, alors qu'elle avait seulement 13 ans, c'est l'avion postal Berlin-Barcelone qui a été abattu par la DCA allemande basée à Longvic et tombé sur la commune « Aux Varnottes ».

Elle s'est rendue sur les lieux avec son papa qui était maire du village, et le spectacle qui s'est offert à ses yeux d'enfant était terrifiant, il a fallu ramasser les restes des corps. Plusieurs années après, elle a ren-

contré les familles des pilotes de l'avion qui sont venues à Saint Nicolas. A cette occasion ils ont tenu à faire sa connaissance. Il y a eu beaucoup d'émotion.

Les nouvelles de la petite bourgade que rapportaient son père, qui a été 29 ans maire du village, sont également toujours très vivaces dans ses souvenirs.

A bientôt 89 ans, mamy Colette vit paisiblement à Saint Nicolas, à proximité de sa sœur Raymonde et choyée par son fils Régis.

Raymond Veillet et ses 5 filles, avec de gauche à droite : Jeannine Chartraire, Colette Maire, Andrée Warcholinski, Raymonde Veillet, et Suzanne Boyer.



Saint Nicolas, le Père Fouettard, un lutin et Bouba au rendez vous!

Comme chaque année, la crèche a retrouvé sa place sous la terrasse du Restaurant le Vieux Relais, revisitée et plus belle que jamais !

Le Saint Nicolas est venu, sa hotte remplie de cadeaux pour les enfants sages, des plus petits jusqu'à 11 ans. De 18 heures à 20 heures, avec le Père Fouettard, il a accueilli les enfants et leurs parents, place de l'église. Le protocole sanitaire obligatoire ne permettait pas d'inviter tous les habitants malheureusement. Seules les personnes inscrites ont pris part à cette fête.

Accompagné de son lutin, Saint Nicolas a distribué des petits cadeaux aux enfants. En passant, tout le monde a pu recevoir un verre de vin chaud ou un verre de chocolat chaud et une petite brioche individuelle pour se réchauffer dans la nuit bien froide!

Saint-Nicolas n'a pas oublié les aînés ! Le même jour, samedi 12 décembre, un colis gastronomique de Noël leur a été distribué par les membres du CCAS. Au menu : miel, nougat, cuir de fruit, terrine de chevreuil, papillotes et petit sac de lavande séchée.

Toute notre reconnaissance aux chasseurs du village qui ont offert le chevreuil, à Christophe BOÏS du Vieux Relais qui a offert les boissons chaudes, et aux membres du CCAS qui ont confectionné et porté les colis et tout ce qu'il contenait!



Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

présidé par
le Maire Florence ZITO
est composé de 5 membres élus au sein du
Conseil :

Laurence VANTENAY,
Denis PENNING,
Marilyne SIMONOT,
Patrick COLASURDO
et Valère DI MEGLIO ;

et 5 membres bénévoles :

Monique KOHUT,
Brigitte MAUBLAN,
Françoise PETITPERRIN,
Alexandra PARRAMUCHIO
et Didier VOIGT.

Merci à chacun pour cet engagement bienveillant.



Suite à l'installation des nouveaux conseils municipaux, la Communauté de Communes a procédé à l'élection de son nouveau bureau. Monsieur Pascal GRAPPIN, nouveau Président élu, a immédiatement mis en place La Conférence des Maires, organe d'échanges et de dialogue. Des commissions thématiques communautaires ont été créées.

Pour la commune de Saint Nicolas les Cîteaux, Frère Bertrand GIL-LOOTS a été nommé à la commission « Développement économique, commerce local, tourisme, emploi, insertion et Économie sociale et solidaire » et Laurent MARTIN à la commission « Culture, sports et Partenariats associatifs ». Florence ZITO est membre de la commission « DSP et délégation AEP secteur Saint Bernard- Saint Nicolas lès Cîteaux et Villebichot ».

La ComCom
55 communes
30 500 habitants
Superficie 493 km²

La Mutualisation et les démarches collectives sont les fondements de cette communauté.

Pour rappel, l'eau, les déchets et l'assainissement sont de la compétence de la Communauté de Communes. Pour exemple, chaque année, la ComCom passe un marché pour des prestations de vidanges de fosses septiques, fosses toutes eaux et micro stations au bénéfice des habitants des communes en Assainissement non collectif. L'information est relayée à travers l'Echo du Conseil. Les tarifs sont particulièrement intéressants.

D'autres sujets sont en cours d'études dont la dératisation et l'organisation de la prise en charge des animaux errants. Les travaux de la Communauté de Communes sont très importants dans l'aménagement de notre territoire.



Rencontre avec Madame la Sous-Préfète

Madame la Sous-Préfète, NOM, reçue en Mairie le 1er octobre dernier en présence du maire et des adjoints, a pu faire connaissance de notre commune, découvrir les dernières réalisations ainsi que les projets à venir, débattre des questions relationnelles, de gestion et d'administration d'une commune de près de 500 habitants.

Cette rencontre fut riche en échanges et a permis de tisser des liens de proximité avec les services de l'État, une proximité nécessaire.



Le Conseil Départemental, un partenaire primordial de la commune.

Le Conseil Départemental intervient dans de très nombreuses compétences en lien avec la commune : enfance/famille, jeunesse/éducation, personnes âgées, personnes handicapées, insertion, culture et patrimoine, sport, routes départementales, aménagement et animation, environnement et aides aux projets. Nos deux représentants, les conseillers départementaux pour le canton, sont Hubert POUILLOT et Valérie DUREUIL.



Accueil des maires élus au Conseil Départemental

Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges

3, rue Jean Moulin - B.P. 40029 - 21701 Nuits
Saint-Georges Cedex - Tél. 03 80 27 04 70

Services sur le secteur de Nuits-Saint-Georges

Administration Générale : 03 80 27 04 70

Eau : 03 80 62 01 43

Assainissement : 03 80 61 28 49

Déchets : 03 80 61 18 19

Développement durable : 03 80 27 04 71

Médiathèques : 03 80 62 01 34

Médiation sociale : 03 80 62 01 56

Service périscolaire : 03 80 27 04 77

Service culturel : 03 80 62 01 35

Relais petite enfance : 03 80 62 46 20

Ecole de musique : 03 80 61 13 59

Office de tourisme : 03 80 62 11 17

URBANISME



La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. En fonction du type projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux.



L'instruction d'un dossier d'urbanisme comporte trois phases :

- 1 Vérification de la compatibilité du projet avec les dispositions d'urbanisme en vigueur,
2. Consultation des services ou administrations compétents (Architecte des Bâtiments de France, Service compétent en matière de voirie, Service de sécurité incendie, réseau électrique, réseau d'eau potable, ...),
3. Élaboration d'un projet de décision par la commission urbanisme pour signature du maire par arrêté.

Une fois l'autorisation obtenue, elle doit être affichée sur le lieu des travaux et visible depuis l'espace public.

LES FORMULAIRES

Le certificat d'urbanisme

Le certificat d'urbanisme est un document d'information, ce n'est pas une autorisation. Il en existe 2 types : le certificat d'information et le certificat opérationnel. Le premier donne les règles d'urbanisme sur un terrain donné, le second vous renseigne sur la faisabilité d'un projet.

La déclaration préalable

Une déclaration préalable de travaux (DP) est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions de limites séparatives nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment.

Le permis de construire

Le permis de construire concerne les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m². Pour les bâtiments existants, des travaux d'extension, modification de structure ainsi que le changement de destination peuvent également être soumis à permis.

LES DEMARCHES APRES OBTENTION DU DOCUMENT D'URBANISME

Lors de l'ouverture du chantier, le bénéficiaire du permis de construire (ou d'aménager) adresse au maire de la commune une déclaration d'ouverture de chantier en 3 exemplaires. A l'achèvement des travaux, une déclaration attestant cet achèvement et la conformité des travaux au permis délivré (ou à la déclaration préalable) est adressée à la mairie.

LES TAXES D'URBANISME

La **taxe d'aménagement** est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme, et aux opérations qui changent la destination des locaux dans le cas des exploitations agricoles. Son calcul est fait par les services des impôts après dépôt des documents officiels en Mairie. Pour calculer votre taxe d'aménagement, vous pouvez vous rendre sur le site internet www.taxe-amenagement.fr

La redevance d'archéologie préventive Une personne publique ou privée qui prévoit de faire des travaux touchant le sous-sol doit verser une redevance d'archéologie préventive (RAP) destinée à financer les diagnostics archéologiques. Le versement de cette redevance et son calcul dépendent de la nature des travaux.

1. J'ai un projet, je me renseigne en Mairie du formulaire à remplir.

2. Je dépose mon dossier en Mairie, complet, en nombre d'exemplaire attendu et je reçois un récépissé de dépôt.

3. Le dossier est pris en compte par la commission communale d'Autorisation en Droit du Sol

4. La commission ADS vérifie que le dossier est complet. Si ce n'est pas le cas, il demande les pièces complémentaires. Il rappelle les délais d'instruction. Il instruit le dossier en procédant aux consultations (ABF, ENEDIS, SDIS, DDT...)

5. La commission transmet ses conclusions au Maire et lui propose une décision. Le Maire signe l'arrêté municipal d'acceptation ou non de ma demande d'autorisation de travaux..

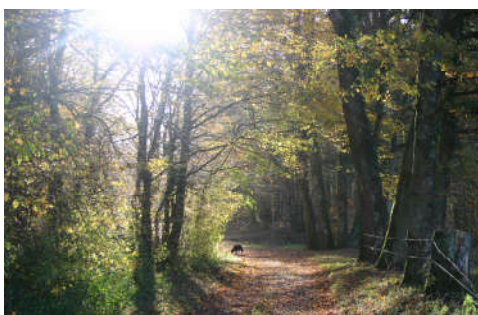
6. Suite à l'acceptation de mon permis, j'envoie ma déclaration d'ouverture de chantier en Mairie.

7. A la fin du chantier, je dépose la déclaration d'achèvement des travaux à la Mairie

LA VIE SAUVAGE DANS LA FORÊT DE COTEAUX

Nous avons beaucoup de chance d'habiter à proximité de la forêt, cette année si particulière encore plus ! Si vous allez vous promener en direction de l'observatoire aux oiseaux (situé aux abords de l'étang des Fontaines), vous pourrez admirer des cygnes, des hérons, des aigrettes... Si vous souhaitez leur apporter de la nourriture, attention surtout pas de pain, en effet même s'ils aiment ça, cet aliment ne fait pas partie de leur régime alimentaire, il peut leur être fatal ; par contre, vous pourrez leur donner de la salade, des épluchures de légumes.

En se promenant dans les bois, on fait parfois une rencontre inattendue qui illumine votre journée...



Une année exceptionnelle pour les champignons !

Après un été chaud et sec, la pluie est enfin arrivée, les champignons n'attendaient plus qu'elle, pour enfin pointer le bout de leur chapeau...

Le mois d'octobre a été celui des cèpes, puis, durant une quinzaine de jours, notre forêt de feuillus s'est transformée en forêt de bolets... un régal pour les yeux et les papilles !

Les mois de novembre et de décembre, avec des températures plutôt douces, ont été propices pour la récolte des trompettes de la mort.

Cette année, vous l'aurez peut-être remarqué, nos bois ont été pris d'assaut par des amateurs de champignons. Parmi eux, des personnes plus ou moins expérimentées, il apparaît donc nécessaire de rappeler certaines règles de bon sens : cueillir uniquement les champignons que l'on connaît parfaitement, pas plus de 5 litres par personne et par jour, ne pas pénétrer en véhicule motorisé sur les routes forestières sous peine d'amende.

Maryline SIMONOT



Sauvegarder notre Nature est essentiel et vital !

Vivre ensemble, c'est partager des instants de vie !

DECOUVRIR SAINT NICOLAS LES CITEAUX, VU DU CIEL

Lors du confinement, deux films ont été réalisés sur la commune de Saint Nicolas. Un premier sur le village, un second sur tous les écarts. Vous pouvez les découvrir sur you tube ou sur le compte *INSFAGRAM* de la commune.

Vous trouverez sur YOUTUBE une présentation dynamique du village. <https://youtu.be/jDQD8C282MM>
Saint Nicolas Les Cîteaux, le Village



Il y a les bons moments ... mais aussi de moins bons!

Dans la nuit du 30 septembre, un incendie a emporté deux hangars dans la cour d'exploitation de la famille Gillant, ainsi que du matériel et la récolte de paille d'une année de travail.



Des moments originaux...

Avec le lancement du dernier guide du Routard dédié à l'oenotourisme en Bourgogne et Jura à l'Abbaye de Cîteaux.



Et des règles de vie à respecter.

Brûlage à l'air libre : "Agir en citoyens responsables"

Il est interdit de brûler des déchets ménagers à l'air libre, des plastiques et toutes substances polluantes. Cette interdiction est formulée à l'article 84 du règlement sanitaire départemental approuvé par arrêté préfectoral du 12 avril 1979 pour le département de la Côte-d'Or.

Cas du brûlage chez les particuliers

Dans le cadre de ses pouvoirs de police (article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales) et sur la base du règlement sanitaire départemental, le maire de la commune est chargé de veiller au respect de cette interdiction de brûler des végétaux (herbes, résidus de taille ou d'élagage) par les particuliers sur leurs propriétés, également pour des raisons de sûreté, de sécurité et de salubrité publique, pour éviter aussi les troubles de voisinage générés par les odeurs, la fumée et/ou pour éviter en période de sécheresse, la propagation d'incendie si les feux ne sont pas surveillés.

Pour vous débarrasser de vos déchets, une seule solution : [la déchetterie.](#)

*Nos pensées s'adressent à toute la communauté de Cîteaux
ainsi qu'à la famille et aux proches de Monsieur Malcom BEAUNÉ*

Frère Etienne

décédé Le 26 janvier 2020 à l'âge de 94 ans, Moine de Cîteaux de 2001 à 2020.



Frère Etienne – André Goutagny
Il était né le 24 sept. 1925 et était entré à Notre Dame des Dombes le 15 octobre 1946 Il fut ordonné prêtre le 29 mars 1952. A la fermeture de ND des Dombes en sept. 2001 il rejoint l'Abbaye de Cîteaux où il fit sa stabilité monastique.

Les nombreuses infirmités physiques ne l'empêchaient pas de rester actif; il avait gardé toute sa tête et avait soin de célébrer la messe tous les jours, portant dans sa prière et son offrande tous ceux qui comptaient sur son intercession.

Portrait journal n°56

Malcom BEAUNÉ

décédé le 17 octobre 2020 sur le territoire de notre commune, à proximité de l'abbaye, dans un violent accident de voiture.

Malcom avait 20 ans, il habitait Frontenard (Saône et Loire)

Naissances 2020, Bienvenue à

Antonia KAMARATOS née le 20 septembre 2020, fille de Monsieur KAMARATOS et Madame DI ILIO

Louis ARAMINI NEVADO né le 21 aout 2020, fils de Dorian ARAMINI et Noémie NEVADO

Paloma BLAISE née le 27 février 2020, Fille de Bertrand BLAISE et Gaëlle BOURRE



Bienvenue aux nouveaux habitants

C'est avec plaisir que la commune a accueilli cette année de nouveaux habitants* : M. Marceau de LAURENCIN et Mme. Sarah SZYMASZEK, M. Kevin JACQUEMIN et Mme. Sandrine WERNER nouveaux habitants de la commune.
**Tous les nouveaux habitants ne se font pas connaître en Mairie. Pourtant, n'hésitez pas! Plusieurs informations à disposition.*

Recensement en 2020

Pour la 3ème fois, en 20 ans, notre agent recenseur, Monique Kohut a fait un travail remarquablement efficace et nous la remercions vivement pour son investissement. Le recensement de la population, qui est une obligation légale, est extrêmement important car les habitants inscrits conditionnent le montant de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) attribuée à la commune par l'Etat. Merci à tous les habitants qui l'ont accueilli avec bienveillance et gentillesse. La population légale applicable au 1^{er} janvier



Crèche de Noël 2020, Merci encore à Gérard et Franck.



2020, Félicitations à Hélène RECEVEAUX, la jeunesse médaillée !

Malgré cette année marquée par les contraintes sanitaires que tout le monde connaît, Hélène poursuit son parcours d'athlète de haut niveau au sein de l'équipe de France de judo dans la catégorie des moins de 57 kg et a remporter la médaille d'argent au Grand Prix de Bucarest après le confinement du printemps et les difficultés d'entraînement qui ont suivi.

Elle ne sera malheureusement pas alignée aux prochains championnats d'Europe mais reste motivée pour la suite...ci-joint la photo du podium masqué...

Nos associations

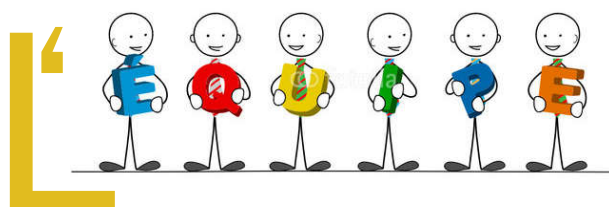
L'année 2020 aura été catastrophique pour les associations qui avaient l'habitude d'animer notre commune de nombreux événements.

Mais l'engagement de quelques bénévoles n'a pas faibli pour autant.

Il a fallu être là, même pendant le confinement, surtout pendant le confinement ! Et il y aura encore à faire en 2021, beaucoup à faire pour soutenir les personnes isolées, prendre contact, prendre soin, partager... Il y aura à faire, pour réinventer de nouveaux moments d'échanges.

Toute l'équipe du conseil municipal est là, mobilisée pour réunir toutes les personnes qui souhaitent collectivement s'investir dans la vie dynamique de notre commune.

ENSEMBLE, REDOINVENTONS NOUS!



vous

présente ses meilleurs vœux 2021 !!

Un petit marché de producteurs, la fête de Pâques, la vie de l'étang, le 14 juillet, la Saint Nicolas, les décorations de Noël, de la marche en forêt, du jardinage, des jeux collectifs, un atelier tricot...

Des idées pour tous les goûts, pour tous les âges...bref, pour tout le monde !

La Grive

Les chasseurs vous présentent leurs meilleurs vœux 2021



Dès
le 6
janvier
2020

LES HORAIRES
DE VOS DÉCHÈTERIES
ÉVOLUENT

ÉTÉ : du 1^{er} avril au 31 octobre
HIVER : du 1^{er} novembre au 31 mars

QUINCEY - Chemin de la Station

| | ÉTÉ | HIVER |
|----------|------------------------------|------------------------------|
| Lundi | FERMÉ | |
| Mardi | 8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h | 8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h |
| Mercredi | FERMÉ | |
| Samedi | 8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h | 8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h |

FLAGEY-ÉCHEZEAX - Rue du chemin neuf

| | ÉTÉ | HIVER |
|----------|------------------------------|------------------------------|
| Lundi | FERMÉ | |
| Mercredi | 8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h | 8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h |
| Samedi | 8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h | 8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h |

NUITS-SAINT-GEORGES - Route de Chaux

| | ÉTÉ | HIVER |
|----------|------------------------------|------------------------------|
| Lundi | 14 h - 18 h | 14 h - 17 h |
| Mardi | 14 h - 18 h | 14 h - 17 h |
| Mercredi | 14 h - 18 h | 14 h - 17 h |
| Jeudi | 14 h - 18 h | 14 h - 17 h |
| Vendredi | 14 h - 18 h | 14 h - 17 h |
| Samedi | 8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h | 8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h |

SAULON-LA-CHAPELLE - Chemin rural n°5 dit de la Quenissière

| | ÉTÉ | HIVER |
|----------|------------------------------|------------------------------|
| Lundi | 14 h - 18 h | 14 h - 17 h |
| Mercredi | 8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h | 8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h |
| Vendredi | 14 h - 18 h | 14 h - 17 h |
| Samedi | 8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h | 8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h |

BROCHON - Chemin de Saule

| | ÉTÉ | HIVER |
|----------|------------------------------|------------------------------|
| Lundi | 14 h - 18 h | 14 h - 17 h |
| Mardi | 8 h 30 - 12 h | 8 h 30 - 12 h |
| Mercredi | 8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h | 8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h |
| Vendredi | 14 h - 18 h | 14 h - 17 h |
| Samedi | 8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h | 8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h |

RENSEIGNEMENTS : Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges
03 80 51 01 71 ou 03 80 61 18 19



Vos horaires

La Mairie

Permanence les Lundi et jeudi
de 16h30 à 18h30

La Poste

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h

Le magasin de l'Abbaye

Ouvert du mardi au samedi
De 10h à 12h30
et de 14h à 18h30
Dimanche de 14h à 18h30
Fermé le lundi

Restaurant Le Vieux Relais

Ouvert du lundi au samedi
de 7h30 à 15h
Ouvert jusqu'à 20h
les vendredi et samedi
Fermé le dimanche